



europe.maregionsud.fr

LEADER

Durance-Provence



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Les fonds européens...

Quels dispositifs ?

FSE

Fonds social européen



Éducation, formation, emploi

FEDER

Fonds européen de développement régional



Recherche, innovation, énergie, transports, PME, services numériques

FEADER

Fonds européen agricole pour le développement rural



Foncier agricole, élevage, ressources forestières, services à la population, conservation du patrimoine, circuits courts... et le programme

LEADER !

FEAMP

Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche



Filières pêche et aquaculture, politique maritime en lien avec les territoires

LEADER

- Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale -

Programme confié
aux **acteurs locaux**
(publics et privés=
**Le Groupe d'Action
Locale**)



Coopération

(partenariats et
projets collectifs)



Démarches
innovantes



**Appui
technique** de
proximité



Stratégie locale de développement,

en accord avec les **attendus régionaux** :

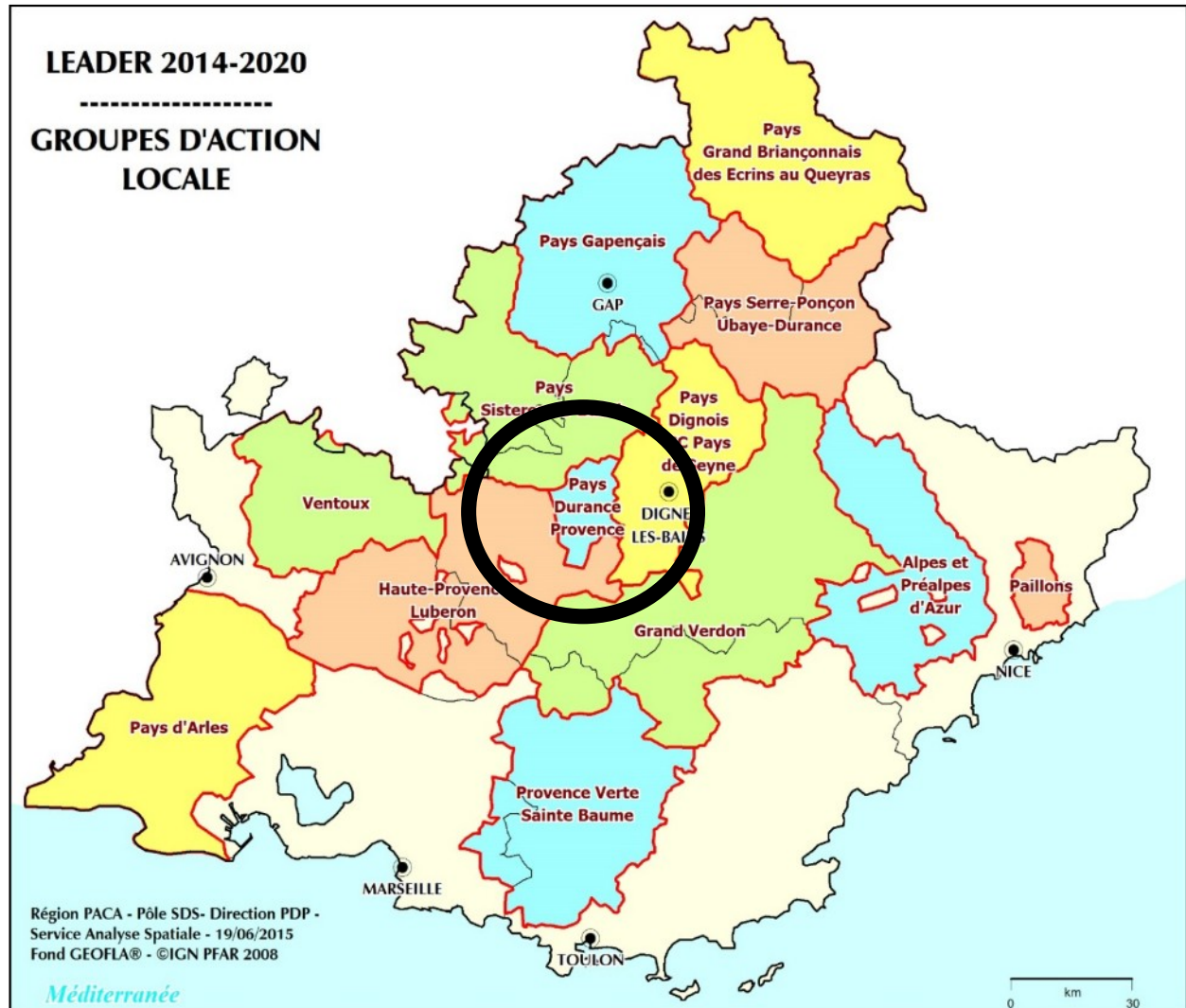
Dynamiser l'**économie** locale,
créer de l'**emploi**

Maintenir et développer les
services en milieu rural

Contribuer à
la **transition
écologique**

Développer
l'**intelligence
collective**

13 territoires LEADER en Région



Un territoire qui bénéficie de LEADER = un Groupe d'Action Locale ou GAL

Le territoire du carrefour Moyenne-Durance

14 communes
21 154 habitants

- 8 communes sur PAA
- 6 communes sur la CCJLVD
- 6 communes dans l'UNESCO
GÉOPARC de Haute Provence



Les points de vigilances

- *Date limite d'acquittement des dépenses fixée au **31/12/2024***
- *Pour les porteurs publics, la date de notification des marchés publics ne doit pas être antérieure à la date du dépôt du formulaire de demande d'aide.*
- *Les porteurs doivent faire l'avance de trésorerie.*
- *Attention aux surfinancements et aux superpositions d'assiettes de dépenses si d'autres demandes de subvention (**FEDER, Conseil Départemental, FSE, ADEME...!**)*

Les conditions LEADER

Innovant : il contribue au changement, à la transition du territoire



Cohérent avec les **stratégies locales des cofinanceurs**
et **complémentaire** avec les projets existants ou
émergents



Bénéfique au **périmètre** du carrefour Moyenne-Durance



Financièrement efficace : **coûts pertinents** au regard des résultats attendus

Éco-responsable : impact neutre ou positif sur l'environnement



Créateur d'**emploi** local pérenne (*pendant et/ou à l'issue du projet*)

La stratégie locale de développement

[1] Environnement et développement économique durable
(Sensibilisation, déchets, développement de l'économie responsable)



[2] Développement du tourisme culture-nature
(Valorisation des ressources locales et offres touristiques)



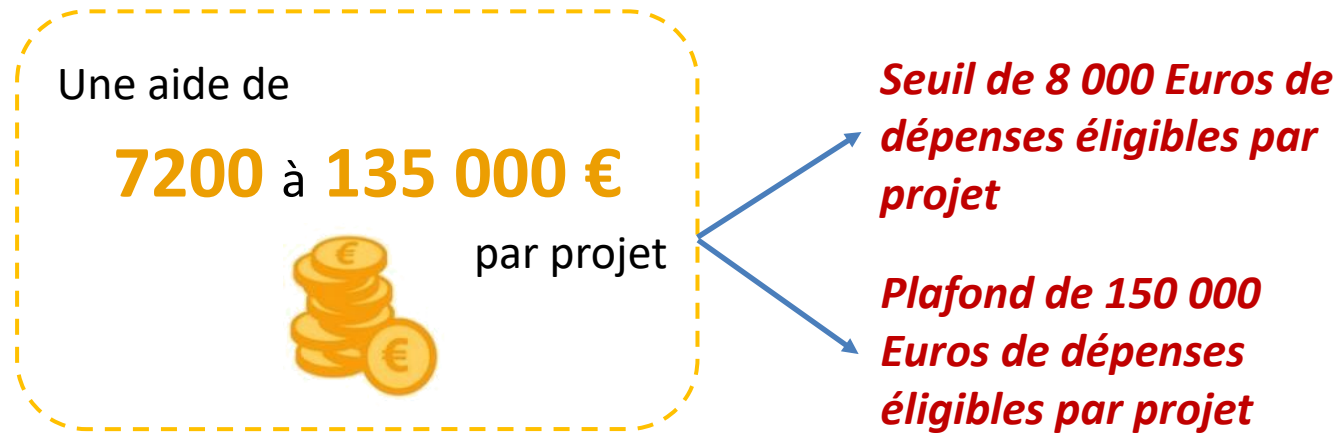
[3] Amélioration des services et de la cohésion sociale
(Offre de services, maillage et accessibilité)



[4] Coopération
(Coopérer et échanger)



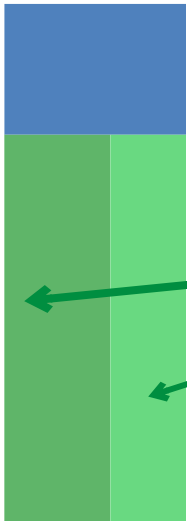
Le financement d'un projet LEADER



Autofinancement : taux variable (**10% minimum**)

Aides publiques : taux variable (**90% maximum**)

- **FEADER** : 60% des aides publiques
- **Cofinancement** (Région, Département, Communauté de communes, Commune, etc.) : 40% des aides publiques



LEADER : qui est éligible ?

- ✓ **Associations**
- ✓ **Entreprises** : TPE et PME
- ✓ **Collectivités** locales
- ✓ Établissements **publics**
- ✓ Établissements de **formation** agréés

- + **Collectifs** associant plusieurs de ces acteurs



LEADER : les principales catégories de dépenses éligibles

- Frais de **personnel** interne
- **Prestations** externes :
 - **Animation, études, conseil, formation**
 - **Communication**, événementiel
 - Acquisition d'**outils numériques** (*logiciels, sites web, etc.*)
 - Acquisition d'équipement **matériel neuf**
 - **Travaux** (*aménagement, rénovation hors gros œuvre*)



Par qui les projets LEADER sont-ils sélectionnés ?

Le comité de programmation...

2 Vice-Présidents du Conseil communautaire
de Provence Alpes Agglomération

14 représentants des communes que
composent le GAL

16 représentants publics locaux

20 représentants privés locaux

Issus des secteurs: **environnement, tourisme,
économie entreprise, culture et patrimoine, cohésion
sociale.**

...et le comité
des
financeurs
*(pour l'attribution
du cofinancement)*

LEADER :

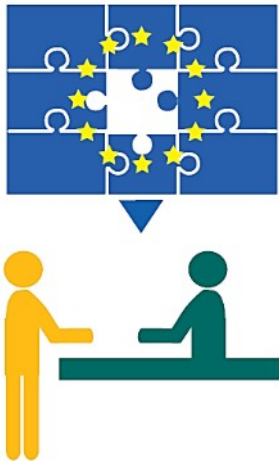
Comment ça marche ?

Le dossier...

De l'idée au pré-projet...

1

**l'équipe technique est
contactée pour conseiller**



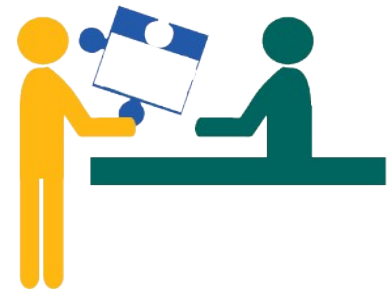
2

**les
appels à projets sont
consultés**



3

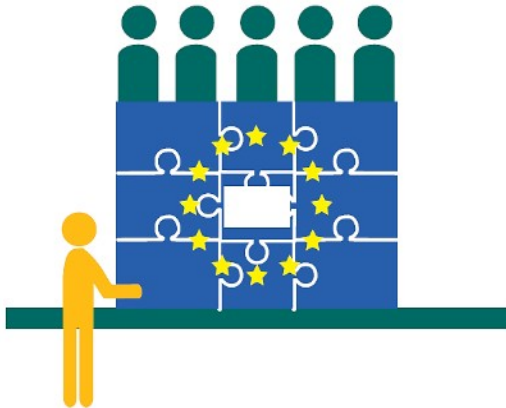
**un pré-projet est déposé
avec les documents
demandés**



Après l'avis d'opportunité, la demande d'aide...

4

le projet est présenté
pour avoir un avis
sur son opportunité



Comité de programmation :
avis d'opportunité favorable
(avec éventuelles recommandations)
ou défavorable

5

le porteur reçoit une
notification écrite, le
formulaire de demande
d'aide et sa notice



6

le dossier de demande
d'aide est déposé



Marque le début de
l'éligibilité des dépenses

Équipe technique :
Envoi d'un accusé de réception

Instruction du dossier,
Calcul du montant de l'aide,
sélection, transmission aux
cofinanceurs

Projet cofinancé ? Projet approuvé !

7

**le dossier est soumis
pour avis d'attribution**



Cofinanceurs : avis technique
et engagements financiers
Comité de programmation :
avis d'attribution

8

**une notification
écrite d'attribution
est envoyée**



Une convention attributive
me lie au GAL
→ **Engagement juridique**
Je reçois le formulaire de
demande de paiement

9

**le projet est réalisé
(possibilité d'acompte)**



Suivi administratif et financier,
Rapport d'exécution,
Demande de paiement

Suivi, contrôle et paiement...

...sans oublier de communiquer !

10

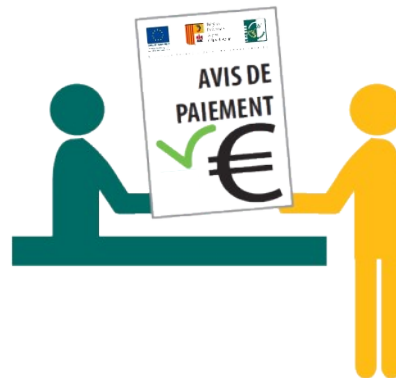
le dossier de demande de paiement est déposé



Équipe technique :
Instruction du dossier

11

l'opération est contrôlée avant paiement



Équipe technique :
Contrôle et visite sur place
ASP * : Contrôle et paiement

12

le porteur communique sur son projet et sur les aides européennes



Équipe technique :
promotion du projet dans les réseaux régionaux, nationaux

* ASP : Agence de Service et de Paiement



Une équipe de technicien pour vous accompagner!

leader.durance-provence@provencealpesagglo.fr
06 32 34 96 45 / 06 74 92 76 42



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES